



Comment réduire les déchets en Indre et Loire

Dans le cadre de la révision du PPGDND (Plan départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux), la SEPANT a rédigé un dossier proposant une approche globale de réduction des déchets afin de minimiser les impacts des installations sur la santé et l'environnement. Voici un bref résumé des actions proposées dans ce dossier.

Réduire à la source

Tous les acteurs économiques de notre département doivent être encouragés à réduire et mieux trier les déchets générés. Il est également nécessaire d'accompagner et d'éduquer les citoyens sur leurs comportements et leurs modes de vie et de consommation. Pour cela, plusieurs actions fortes peuvent être mises en place comme la réduction des emballages, l'écoconception, la diminution des rations dans la restauration collective pour éviter les gâchis, la promotion de la consommation de proximité et les achats en vrac, etc...

Récupérer plus et mieux recycler

L'objectif est de doubler le taux de récupération et de mieux valoriser la matière. Les actions qui peuvent être proposées sont par exemple de mettre en place des bennes récupératrices accessibles aux consommateurs dans les zones commerciales, pour y déposer les emballages superflus ; encourager les recycleries et ressourceries, la consigne et la réutilisation du verre ; pour les professionnels du recyclage, généraliser la valorisation matière des films plastiques, des petits plastiques, des petits métaux comme l'aluminium, des papiers et cartons de moyenne et petite taille, etc...

Le carbone organique

En Indre et Loire, les besoins de l'agriculture, y compris l'agriculture biologique, en matière organique, communément appelé compost, sont non seulement nécessaires mais attendus. Il est donc essentiel de mettre en place un plan départemental de la matière organique. Pour cela, il faut réaliser d'autres plateformes de compostage, distribuer plus de composteurs individuels et expérimenter plus de composteurs collectifs de proximité, dits de quartier. Dans le but d'obtenir une meilleure qualité de compost, il faut également expérimenter en plusieurs endroits, une collecte séparative des déchets organiques, tant pour l'habitat individuel que pour l'habitat collectif.

Mieux connaître pour mieux gérer

Dans une mise en place d'une politique de réduction des déchets résiduels et des DAE (déchets d'activité économique), il est nécessaire de beaucoup mieux les connaître. Pour cela, il est proposé de mettre en place un certain nombre d'indicateurs (en établissant un rapport détaillé de la quantité de déchets collectés par zone de ramassage, un rapport détaillé des différents types de déchets par zone ou encore un rapport détaillé des types de déchets contenus dans les refus de tri).

Contrôle des coûts

Malgré les efforts réalisés par tous, les prix individuels et collectifs ne cessent d'augmenter. Des réflexions doivent donc être menées, pour qu'un contrôle des coûts soit mis en place. Plusieurs propositions ont déjà été faites comme, « la pesée embarquée, la mutualisation des moyens de collectes et de traitement, le regroupement de syndicats pour mieux gérer, etc. ». Des propositions moins dans l'air du temps comme réintégrer en régie (intercommunales, départementales) tout ou partie de la collecte et du traitement des déchets ce qui nous permettrait de ne plus payer la part des actionnaires sans cesse en augmentation.

Pour plus de détails voir le dossier complet en pièce jointe.

SEPANT – Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine
Fédération départementale des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement
7, rue Charles Garnier 37 200 TOURS - Tel : 09 77 38 61 75 - sepant@wanadoo.fr – www.sepant.fr